

On demande la discussion immédiate. La discussion est fixée à jeudi. La séance est levée à 5 heures 50.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier

Séance du mardi 18 décembre 1883.

Présidence de M. BRISSON.

Les nouveaux crédits du Tonkin

Il accusé certaine presse de montrer la République comme incapable de terminer les entreprises. Les renforts demandés sont les derniers. Elle n'est pas en révolte, mais négocie avec la légation française.

L'amiral Courbet marche sur Son-Tai. Telles sont les dernières nouvelles du vaillant amiral. (Rires bruyants à la tribune publique).

M. BRISSON ordonne de faire évacuer la tribune publique.

M. J. FERRY ajoute que le général Camponen dira qu'il répond de la mobilisation et il affirme que le général maintient sa solidarité complète avec le cabinet.

M. GRAYET dit que le ministre prétend que les négociations se concluent, tandis que c'est la guerre, au contraire, qui est imminente.

Le gouvernement cherche à se soustraire au contrôle du Parlement; il cherche l'équivoque; il manque de loyauté.

L'orateur est rappelé à l'ordre.

M. GROSSES PÉRIEUX déclare à la tribune qu'il vote contre les crédits, pour pas favoriser la politique d'expansion coloniale, qui ne peut nous amener aucun bien.

Nous avons assez de mal, dit-il, à exploiter fructueusement les colonies que nous avons, sans en chercher de nouvelles, qui ne peuvent nous donner que des difficultés en plus, sans aucune compensation commerciale.

M. FRAIPPEL rappelle qu'il a voté les premiers crédits pour le Tonkin et déclare qu'il votera également ceux qui sont demandés aujourd'hui.

Ce vote n'implique aucune approbation de la manière dont l'expédition a été conçue et conduite; mais, quelles que soient les fautes qui aient été commises, le vote des crédits s'impose à l'heure présente à tout le monde. (Bruit.)

Ce vote s'impose, parce que le refus des crédits entraîne l'arrestation immédiate ou à bref délai du Tonkin. Or, cette évacuation, devant les exigences injustifiables de la Chine, serait la ruine complète de l'Indochine et du prestige de la France dans l'extrême-Orient. (Très bien au centre.)

En second lieu, il y a, pour la France, un devoir de justice et d'honneur vis-à-vis des missionnaires et des chrétiens (Bruit divers) qui sont abrités sous le drapeau de la France. Ces missionnaires ont rendu de grands services à notre pays; ils ont été les intermédiaires des négociations; ils ont groupés les chrétiens annamites autour de notre drapeau.

Enfin, l'orateur votera les crédits pour donner à notre brave armée un témoignage de confiance (Très-bien!) et pour donner au gouvernement l'autorité nécessaire pour résoudre cette question, soit par les négociations, soit par les armes. (Très bien! très bien!)

L'unanimité de la Chambre aurait certainement eu pour effet de hâter un dénouement pacifique; il est utile que l'on sache, à l'étranger, que, lorsque le drapeau français est engagé, on ne regarde pas quelles sont les mains qui le tiennent. (Vifs applaudissements au centre.) C'est le drapeau de la France et il faut le suivre. (Très bien! très bien! sur divers bancs.)

L'article 1er est adopté.

L'ensemble est adopté par 312 voix contre 180.

Les crédits extraordinaires

La Chambre reprend la discussion des crédits extraordinaires.

M. TIRARD dit que ce n'est pas le moment de restreindre les moyens d'action.

Le gouvernement, en ce moment, a besoin de faire face à de grandes nécessités de trésorerie. Si l'Etat ne s'adressait pas directement à la Banque, il serait obligé de s'adresser aux banquiers, auxquels il paiera des intérêts plus élevés.

L'amendement de M. HAENTJENS est repoussé. L'article 13 est adopté.

Sur l'article 14, relatif à l'émission des billets de banque, M. DE SÈVRES développe un amendement tendant à abroger toutes les dispositions législatives limitant les émissions des billets de banque.

Après une réplique de M. ROUVIER, l'article 14 est adopté.

Les autres articles sont également adoptés jusqu'à l'article 20.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. M. WILDECK-ROUSSEAU dépose le projet de loi municipal voté par le Sénat.

La séance est levée.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Dépêches de nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL.

LES ÉVÉNEMENTS DU TONKIN

Les renforts

Paris, 18 décembre. Le général Millot quitte Paris demain matin, pour se rendre à Marseille. Il emporte les instructions confidentielles du ministre de la guerre et du ministre de la marine, et correspondra directement, soit avec l'un, soit avec l'autre.

Les deux batteries de 12^e d'artillerie emmènent, chacune, un petit parc, chargé de fournir des munitions à l'infanterie. Ces batteries comptent chacune, suivant une décision prise ce matin même par le ministre, cinq officiers: un capitaine commandant, un capitaine en second, un lieutenant en premier, un lieutenant en second et un sous-lieutenant. On aura, de la sorte, le moyen de remplacer les officiers qui seraient malades ou blessés.

Ligue des neutres

Paris, 18 décembre. L'Autriche a adhéré à la Ligue des neutres pour la protection des Européens en Chine.

La Russie n'a pas encore donné son adhésion.

La situation à Canton

Le New-York Herald nous communique la dépêche suivante:

« Hong-Kong, 18 décembre. Une émotion considérable règne à Canton.

« Hier, à l'arrivée dans cette ville des mission-

naires américains de l'église presbytérienne, Henry et White, accompagnés de prédicateurs, des chrétiens de nationalité chinoise fuyaient de Shok-Long, place située à environ 60 milles, à l'est de Canton.

« La foule avait détruit les chapelles.

« Un grand nombre de fidèles ont été sérieusement maltraités.

« Les prédicateurs natis ont été épargnés.

« Les prêtres catholiques sont arrivés un peu plus tard, sous escorte militaire.

« Les nihilistes, à Canton, espèrent une grande acquiescence et font courir le bruit que des quantités de poudre, cachées dans la cathédrale, sont destinées à faire sauter cet édifice superbe et d'une hauteur imposante.

« L'ordre n'est maintenu que grâce à la présence des canonnières dans la partie militaire de la ville. »

INTÉRIEUR

Réunion de la gauche radicale

Paris, 18 décembre. La gauche radicale a décidé que chaque membre garderait sa liberté dans le vote des crédits du Tonkin.

La ligue révisionniste

Paris, 18 décembre. Hier soir à ce lieu, rue J.-J. Rousseau, l'assemblée générale de la Ligue pour la révision de la Constitution.

M. Barodet, député, présidait, assisté de MM. Laborde, sénateur, et Camille Pelletan, député. Après la lecture du rapport de M. Raoul Canivet, secrétaire de la Ligue, la réunion a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée, s'associant aux conclusions du rapport, invite les députés soucieux de leur mandat à réclamer, à la rentrée des Chambres, en 1884, la révision de la Constitution.

Invitation a été faite aux groupes, cercles, etc., à préparer les cahiers de la révision.

L'élection de Lodève

Paris, 18 décembre. En attendant la contestation que suscitera à la Chambre l'élection de M. Galtier, à Lodève, M. Paul Leroy-Beaulieu poursuit correctionnellement, pour fraudes électorales, le maire de la ville de Lodève et le président du bureau d'une commune rurale.

EXTÉRIEUR

Le prince impérial à Rome

Rome, 18 décembre. Le prince impérial a déjeuné aujourd'hui avec M. de Schloezer, à l'hôtel de l'ambassade de France près le Saint-Siège.

A une heure de l'après-midi, il est parti pour se rendre au Vatican dans la voiture de l'ambassadeur.

Les gardes et les gardes palatins lui ont rendu les honneurs militaires.

Après un entretien particulier avec le Pape, le prince impérial s'est rendu chez le cardinal Jacobini.

Rome, 18 décembre. Le prince a été reçu au Vatican comme un vrai souverain, parce qu'il est regardé comme le délégué de l'empereur Guillaume.

Comprenant les difficultés de la situation et aussi parce que l'installation de M. de Schloezer, au Capranica, n'est pas suffisante pour une entrevue semblable, le prince impérial d'Allemagne a, le premier, renoncé à la restitution de la visite par le cardinal Jacobini.

Il fut reçu au bas de l'escalier d'honneur par Mgr Cartandi, préfet des cérémonies, qui l'accompagna jusque dans l'appartement particulier du Pape.

Dans la salle des Sissies, il fut complimenté par Mgr Teodoli, majordome du Pape, puis par Mgr Macchi, camérier du Saint-Père, qui se joignirent à Mgr Cartandi.

Léon XIII vint au devant du prince jusque dans l'antichambre et l'invita à entrer dans son appartement.

Après une longue entrevue avec le Pape, qui a surtout été très cordiale, le prince lui présenta une liste composée de six personnes, outre M. de Schloezer et le secrétaire de sa délégation.

Puis le prince Fritz demanda la permission de visiter à la hâte *il frett*, dit-il en italien, la bibliothèque Vaticane, les musées et la basilique.

Les voitures du cortège étaient celles de l'ambassadeur d'Allemagne.

Le Pape a combié de paroles très aimables tous les personnages que lui présenta le Prince.

Tous furent ravis de son exquise affabilité. Le Pape, en causant avec ces personnages, rappela qu'il y a aujourd'hui 30 ans qu'il a été créé cardinal, et qu'il a connu alors le prince Fritz dans son premier voyage à Rome.

Dans le monde du Quirinal, on dit que la visite au Pape a été empreinte d'une parfaite amabilité réciproque, mais dépourvu de tout caractère politique.

Quant le prince est monté chez le cardinal Jacobini, le cardinal vint au-devant de lui jusqu'à la porte, et ils restèrent ensemble 15 minutes, pendant lesquelles M. de Schloezer présenta la suite de son Altesse à Mgr Morenzi, sous-secrétaire d'Etat.

Dans le cours de sa visite au musée, le prince rencontra le cardinal Jacobini, qui, quoique prié par son Altesse de ne pas se déranger, voulut l'accompagner dans sa visite à Saint-Pierre et jusqu'à la grille extérieure du vestibule.

L'incident Franco-Suisse

Berne, 18 décembre. Le Conseil fédéral a reçu une note du gouvernement français, relative à l'affaire des frontières de Savoie.

Cet incident est considéré comme terminé. Cette note ne sera pas publiée; elle paraîtra seulement dans le rapport sur la gestion fédérale.

Les tombes des soldats français

en Alsace-Lorraine

Metz, 18 décembre. La Gazette d'Alsace-Lorraine (officielle) publie la note suivante sur les tombes qui recouvrent les champs de bataille des environs de Metz:

« Les tombes des soldats français et allemands enterrés aux environs de Metz, ne sont, que pour une faible part, devenues la propriété de l'Etat ou de personnes particulières, et n'ont, par conséquent, été mises que partiellement à l'abri de la destruction.

« Pour les tombes militaires qui se trouvent dans les cimetières appartenant aux communes, la concession est de quinze années; mais la plus

grande partie des tombes est disséminée sur les champs de bataille et joint, d'après le paragraphe 2 de la loi sur les tombes militaires, du 2 février 1873, de la protection accordée aux cimetières.

« Les propriétaires auxquels incombe la protection de ces tombes, reçoivent une indemnité basée sur la valeur de la superficie occupée.

« Cet état de choses a donné lieu à de nombreuses plaintes, qui ont aussi été portées à la Délégation.

« On ne saurait nier qu'elles tombes en question, dont la totalité est d'environ 2,700, n'accroissent, pour beaucoup de propriétaires, les difficultés de la culture; et il est douteux que ces désavantages soient compensés par l'indemnité allouée.

« Il faut encore ajouter que, malgré l'existence de gardiens préposés à la protection des tombes militaires, il est presque impossible d'étendre efficacement cette protection aux tombes disséminées à une grande distance.

« Pour ces motifs, on a eu la pensée de réunir, dans un même mausolée, les ossements contenus dans les tombes aux alentours de Metz, qui ne seraient pas devenues la propriété de l'Etat ou de particuliers.

« Ce mausolée devrait naturellement affecter un aspect monumental et caractéristique.

« Un projet provisoire de l'inspecteur des bâtiments Rettig, de Metz, a été étudié par une commission, au point de vue militaire, financier et architectural.

« On suppose que les frais occasionnés par l'exécution de ce plan seront supportés par l'Etat.

« Une exécution capitale

Dublin, 18 décembre. Joseph Poole, l'assassin de Kenny, a été exécuté ce matin à Dublin.

Situation météorologique

La dépression qui était hier au sud de la Baltique disparaît. Une autre se montre au nord-ouest de la Norvège, elle est accompagnée d'un mouvement secondaire qui se trouve sur la mer du nord et cause quelques ondées vers le Pas-de-Calais. Le baromètre reste très élevé sur l'Europe occidentale; il atteint 775 mm en Irlande et en Bretagne; sur la Méditerranée, le mouvement secondaire du golfe de Gênes a gagné l'Adriatique; mais un autre, venu par Gibraltar, passe actuellement près d'Oran (755 mm).

En France, le temps reste au froid, et de la neige est probable dans les régions du Nord et de l'Est.

A Paris, le temps reste beau avec une température assez basse.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LES VOTES DE M. ACHILLE SCRÉPEL. — Dans la séance du mardi 18 décembre, M. Scrépel a voté: 1^o pour le projet de loi portant ouverture au ministre des finances sur l'exercice 1883 d'un crédit supplémentaire de 350,000 francs applicable au service des manufactures de l'Etat.

2^o Pour le projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies sur l'exercice 1884, d'un crédit supplémentaire de 20 millions pour le service du Tonkin.

LA TOMBEA. — Voici la suite de la liste des lots envoyés pour la tombola:

Mlle Maria Weyer, 188, boulevard Voltaire, à Paris, 6 charmanes petites brochures. M. Carlos Honoré, gâtelier à Saint-Martin, rue Haute, 6, à l'Époule, une pince à sucre. — Mme Perche-Coguerel, impasse Nabuchodonosor, rue du Tilleul, un essuie-plumes. — M. Jules Watting, 17, rue du Vieil-Abreuvoir, bon pour une bouteille de vin de Bordeaux. — M. Bardoux, 72, rue de Lille, bon pour un abonnement d'un an au journal Argus de Fournies. — M. le Comte de Paris, Jeanne d'Arc, bronze. — Un anonyme, 2 petites robes d'enfants.

QUATRE ADJUDICATIONS. — Mardi matin, à onze heures, il a été procédé, à la Mairie, à quatre adjudications; en voici les résultats:

1^o Construction d'aqueducs, rue des Arts, de la Providence, et Miha: évaluation du projet: 6000 francs.

M. Henri Penel a offert un rabais de 13 0/0; M. Charles Lanouët, 13 0/0; M. Edouard Dufresne, 8 0/0.

Il a été procédé à un deuxième tour.

M. Penel 14.10 0/0; M. Lanouët, 13.10 0/0; en conséquence M. Penel, a été déclaré adjudicataire.

2^o Fournitures scolaires pendant l'année 1884: 70,000 francs.

1^{er} lot: livres; 35,000 fr. MM. Deloffre, de Landreies, 37,60 0/0, adjudicataire; Lenoir, de Lille, 33,10; Quarré, de Lille, 32,25; Gustave Guérin, de Paris; 31,55; Boitiaux, de Lille, 28 0/0; M. Crépin, de Douai, n'a pu soumissionner, par suite d'un retard de trois minutes dans le dépôt du rabais.

2^o lot: Objets de bureaux, 35,000 francs.

MM. Lenoir, de Lille, 33,10 0/0, adjudicataire; Deloffre, de Landreies, 32,60; Guérin, de Paris, 32; Boitiaux, de Lille, 29,50; Quarré, de Lille, 27,30.

3^o Mobilier du personnel des institutrices.

1^{er} lot: 23,098 fr. 35.

MM. Dumont-Desmalade, de Lille, 13 0/0; Lacomblé, de Roubaix, 13 0/0; Bernard-Welcomme, de Roubaix, 12; Delmotte-Decroix, de Lille, 10.

2^o lot: MM. Dumont-Desmalade, 14,10, adjudicataire; Lacomblé, 14.

2^o lot: 3,884 fr. 10.

Madame veuve Dujaquier, 15 0/0, adjudicataire; M. Lallemand, 4 0/0.

4^o Fourniture de plombs façonnés pour 1884.

M. Bonnavre-Pocqueur a accepté la mise à prix de 1 franc le kilo et a été déclaré adjudicataire à 59 centimes.

LES FUNÉRAILLES DE M. FRANÇOIS D'HAENE, victime de l'accident de dimanche soir ont eu lieu ce matin en l'église Notre-Dame.

Un grand nombre de personnes voulant donner à la famille de ce malheureux ouvrier qui comptait beaucoup d'amis, un témoignage de sympathie assistèrent à la cérémonie.

Plusieurs couronnes ont été offertes et étaient portées par des membres de la société St-Laurent ou par les camarades d'atelier de la victime.

Dans l'assistance nous avons remarqué des délégués des différentes sociétés dont le défunt fai-

sait partie, les Patrons, le personnel de la maison Mulliez-Eloi, mais on a été surpris de n'y voir aucun membre de l'administration municipale. Le Conseil était représenté par deux de ses membres.

AVIS AUX DUPONT! — On annonce qu'un certain Alexis Dupont, originaire de Belgique, veut et cherche à établir un constructeur en Pensylvanie depuis quarante à cinquante ans, vient d'y mourir ab intestat — laissant une fortune évaluée à environ trente millions.

CERCLE CATHOLIQUE DE LA RUE DES FONDEURS. — Dimanche et lundi, des soirées récréatives ont été données au cercle catholique d'ouvriers de la rue des Fondeurs. La salle a été chaque soir bondée de monde.

On a d'abord interprété avec brio et entrain deux chœurs: *La patronne de Paris* et *Le chant des Volontaires*.

M. Gustave Franchomme et M. Demartel, ont chanté avec beaucoup de talent, *Un soldat soldat*, l'autre *l'Enfant et Polichinelle*, deux romances charmantes.

Grand succès pour la symphonie de violoncelle, flûte, orgue et violon. La note gais a été donnée par M. Lerouge qui a été chaudement applaudi.

La partie principale de la soirée a été la représentation des: *Scènes pastorales à Patay*. Cet épisode militaire de la guerre de 1870, a été interprété d'une façon irréprochable par MM. L. Lerouge, E. Capelle et L. Huyghe (zouaves), Schattman (le capitaine prussien), Franchomme (comte de Surville), H. Lerouge (son fils), J. Demartel et Planquart (soldats français).

Tous les interprètes ont droit à des éloges. Ils ont rendu la pièce avec une perfection à laquelle chacun rend hommage.

En somme très bonne soirée.

LA JEUNE FILLE ARRÊTÉE hier pour vol de chocolat fait un épicer de la rue Chapelle-Carrette, se nomme Irma Debeugny et non Anaïs Ducaez, comme on nous l'avait rapporté.

UNE SÉRIE DE VOLS. — Depuis quelque temps, de nombreux vols de redingotes, pardessus et manteaux sont commis à Roubaix. Des inconnus, s'introduisent dans les vestibules des bureaux, de maisons de commerce s'emparent de ces vêtements, au nez des employés. La police est sur les dents.

Une natte de cheveux évaluée 10 francs a été volée hier, chez M. Camille Vanbeck, rue Solferino.

— La police a arrêté un individu nommé Julien Oyaert pour vol de divers objets chez M. Christian, rue Druot, ainsi que Juliette Desmaret, pour complicité.

Un ouvrier apprenti François Duchateau, a été arrêté hier, rue des Longues-Haies, pour différents vols, en vertu d'un mandat d'arrêt décerné par le parquet de Lille.

TOURCOING

LES VOTES DE M. DEBUCHY. — Dans la séance du mardi 18 décembre, M. Debuchy a voté 1^o Pour le projet de loi portant ouverture au ministre des finances, sur l'exercice 1883 d'un crédit supplémentaire de 350,000 francs applicable au service des manufactures de l'Etat.

2^o n'a pas pris part au vote dans le scrutin sur le projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies sur l'exercice 1884 d'un crédit supplémentaire de 20 millions pour le service du Tonkin.

ACTE DE BRUTALITÉ. — Plusieurs hommes consommateurs passaient la soirée fort tranquillement dans l'estaminet du sieur Derick, à Monveaux.

Dans le même établissement, se trouvait la femme Schat, personne très respectable.

Vers huit heures, entra Henri Delanoy, tisserand à Mouveaux. Il s'approcha de la femme Schat, et, sans aucun motif, il l'insulta très-grossièrement.

Prévenu par sa fille, le cabaretier survint et mit l'insulteur à la porte.

Deux heures après, la femme Schat sortit. Delanoy s'était caché et l'attendait. Il se jeta brutalement sur elle et la frappa à la tête avec un instrument tranchant.

Trois larges blessures attestent la culpabilité de Delanoy.

La malheureuse blessée eut à peine crié sans s'écrouler; elle se mit à hurler et se traîna jusqu'à la porte de son logement où elle fut prise en flagrant délit.

Une enquête est ouverte.

LILLE

Le Crime de Molenbeck-St-Jean

Nouveaux détails. — Jean Vandertraeten après avoir subi un léger interrogatoire du commissaire central a été écroué à la maison d'arrêt. Il s'est enfermé dans le plus complet mutisme sur les faits dont il est incriminé.

Il n'a subi aucun interrogatoire du juge d'instruction et n'a pas quitté la cellule où il est enfermé.

Son ivresse, mardi soir, n'était pas encore complètement dissipée.

On attend des renseignements de Bruxelles.

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE. — Dans la séance du 18 décembre, M. le maire donna lecture d'une décision ministérielle approuvant l'émission de l'emprunt de six millions. — La Commission des finances est priée d'examiner une question de formalité pour l'émission.

CONFÉRENCES SCIENTIFIQUES. — C'est mardi que M. Lacouture devait terminer ses conférences scientifiques. Le public, qui se presse autour de la tribune où il donne son haut enseignement, lui a demandé de donner une nouvelle série de conférences.

M. l'abbé Lacouture n'a pu, à son grand regret, obtempérer à ce désir, mais il a promis de faire aujourd'hui, à 8 heures et demie, une dernière réunion, où il résumera et groupera en un seul faisceau toutes les idées si admirablement développées dans les conférences antérieures.

ESCRQUBRE. — Un nommé Gustave Dutoit, ancien directeur de banque à Paris, purgéait une condamnation comme inconnus à l'armée, lorsqu'il arriva du parquet de Bar-sur-Aube un mandat d'amener.

Il paraît que, dans une ville voisine de Bar-sur-Aube, Dutoit se serait présenté comme agent de la sûreté et aurait réussi à se faire remettre une somme de 300 francs par plusieurs

habitants. M. le commissaire de police du 1^{er} arrondissement ayant reçu une commission rogatoire, l'a interrogé; Dutoit a nié les faits qui lui sont imputés. Néanmoins, il a été dirigé ce matin sur Bar-sur-Aube.

UNE JEUNE FEMME de 24 ans, Céline Debièvre, ayant une phthisie, s'était réfugiée avec son enfant chez sa sœur, Mme Debièvre, rue du Barbier-Masse.

Ce matin, à 5 heures, Mme Debièvre trouvait sa sœur morte dans son lit.

ACCIDENTS. — Hier soir, vers onze heures, la veuve Tonnelle, demeurant rue de la Glacière, a été renversée par une voiture rue des Guinguettes. Cette femme a eu le bras fracturé.

Un accident s'est produit, vers midi, à l'angle des rues Masséna et Puébla. Deux voitures venant en sens inverse s'accrochèrent, en tournant la rue, et l'une d'elles fut renversée sur la chaussée. Cette voiture contenait, outre le cocher, quatre personnes dans l'intérieur et un nouveau-né, que l'on conduisit à l'église du Sacré-Cœur pour le baptême.

Personne, heureusement, ne fut blessée, pas même le petit bébé, qui venait d'effectuer son premier naufrage.

GUSTAVE DUTHOIT, arrêté hier à Lille sous la prévention d'esqueroirie a été mis en liberté aujourd'hui à midi.

Il a pu démontrer la fausseté des accusations qui lui étaient imputées.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Roubaix, le 19 décembre 1883.

Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix.

Nous nous apercevons depuis déjà longtemps que des travaux de peinture assez importants: l'entretien des écoles, presbytères, tribunal de commerce, etc., étaient faits sans adjudication.

Nous nous sommes informés de la mairie, où on nous a communiqué une pièce de M. le Préfet qui pour un marché, sans cependant exiger l'adjudication, ordonnait la mise au concours entre les entrepreneurs. Nous sommes entrepreneurs, connus en ville, et nous n'avons pas été conviés à ces travaux, pas plus qu'à ceux qui se font depuis longtemps.

Ceci nous est d'autant plus pénible que plusieurs des peintres qui ont été employés à ces travaux, ne sont pas de notre nationalité.